

Agir avec l'ACAT

Pour un monde sans torture ni peine de mort

PRÉFACE

Chères et chers membres de l'ACAT,

L'année précédente aura été conclue par plusieurs avancées notables: un soutien croissant au moratoire international sur la peine de mort, des commutations de peines de mort fédérales aux États-Unis et des transferts de détenus de Guantánamo. Retrouvez notre suivi en pages 4 et 5.

Ces réussites ponctuent une année riche en développements positifs, dont l'abandon des charges contre Daniel Gwynn, après plus de trente ans passés dans le couloir de la mort, restera un succès marquant. Cependant, 2024 a aussi été marquée par une recrudescence significative des violences mondiales, atteignant un niveau jamais égalé depuis la Seconde Guerre mondiale. Découvrez notre rétrospective ainsi qu'un aperçu des défis à venir en pages 6-7.

Mais encore...

En Turquie, le directeur de SOHRAM évoque l'impact de la chute du régime syrien sur les activités de notre partenaire de projet (p. 3). Guy Aurenche, ancien président de l'ACAT-France et de la FIACAT, revient sur les moments marquants de son engagement (p. 8). À Kinshasa, un atelier des Nations Unies a réuni l'ACAT-RDC et la FIACAT pour discuter d'un mécanisme indépendant de prévention de la torture (p. 10).

Nous vous souhaitons une bonne lecture, et tout le meilleur pour cette nouvelle année.




Etienne Cottier
 Juriste de l'ACAT-Suisse

TABLE DE MATIÈRES

Appell urgent	2
<i>Le Togo doit respecter l'interdiction de la torture!</i>	2
Aide directe.....	3
<i>SOHRAM/Diyarbakir: espoir de retour en Syrie</i>	3
Suivi de nos actions.....	4
<i>Bonnes nouvelles</i>	4
Activités de plaidoyer et actions	6
<i>2024: une année de succès pour l'ACAT</i>	6
Réseau international des ACAT.....	8
<i>Interview avec Guy Aurenche: «Le refus systématique de la torture recule»</i>	8
<i>ACAT-RDC/ FIACAT: Prévenir la torture en RDC</i>	10
Vie de l'association	11
Infos du Secrétariat	11
Vendredi saint	11
Espace de réflexion	12

TOGO: Jean-Paul Oumolou

Le Togo doit respecter l'interdiction de la torture!

Jean-Paul Oumolou est un militant des droits humains togolais, réfugié en Suisse depuis 2006. Il est détenu depuis 2021 à Lomé, la capitale du Togo. Dans un jugement exécutoire, la Cour de justice de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) a déclaré le Togo coupable de torture et de traitements cruels. Malgré cela, les conditions de détention de Jean-Paul Oumolou restent précaires. Ses droits de visite et son accès à un médecin de son choix sont toujours restreints.



IMAGE: tous droits réservés

Jean-Paul Oumolou a été arrêté arbitrairement et violemment battu en 2004 pour avoir refusé de lire une motion soutenant le régime du président Eyadema Gnassingbé. À la fin du mandat de ce dernier, Jean-Paul Oumolou a fui au Ghana pour se faire soigner. En 2006, il a été accepté en tant que réfugié en Suisse.

Après les élections de 2020, Jean-Paul Oumolou a publié des vidéos dénonçant les répressions contre l'opposition et les restrictions de libertés sous prétexte de la pandémie de COVID-19. Le 4 novembre 2021, alors qu'il était en transit à Lomé pour se rendre au Bénin, il a été enlevé par des agents de la gendarmerie, roué de coups, et détenu dans des conditions inhumaines. Il y est détenu pour

«outrage envers un représentant de l'autorité publique», «atteinte à la sécurité de l'État» et «apologie des crimes et délits».

En mars 2022, l'ACAT-Suisse et l'ACAT-Togo ont écrit au ministre de la Justice pour la libération de Jean-Paul Oumolou et la cessation de toutes formes de mauvais traitements à son encontre. L'ACAT-Suisse a aussi lancé un appel urgent deux mois plus tard. Ces actions sont restées sans réponse.

En janvier 2024, la Cour de justice de la CEDEAO a condamné le Togo pour violation de la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples, incluant l'interdiction de la torture, l'interdiction de la détention arbitraire et le droit à la santé. Le Togo a été sommé de verser des dommages-intérêts et de réexaminer les conditions de détention de Jean-Paul Oumolou. Mais un an plus tard, le jugement reste inexécuté: les indemnités n'ont pas été versées et ses conditions de détention n'ont pas changé. EC

SOURCES: ACAT-Togo, Communauté togolaise de Suisse (CTS)



Dans la lettre d'intervention, nous demandons au ministre de la justice du Togo de mettre en œuvre le jugement de la Cour de justice de la CEDEAO, en protégeant Jean-Paul Oumolou contre tout acte de torture et traitement cruel, inhumain et dégradant, en lui garantissant des conditions de détention selon les normes minimales, et en lui accordant le droit aux visites et l'accès à un traitement adapté. Nous demandons que les autorités togolaises lui versent l'intégralité des montants attribués par la CEDEAO. Nous exigeons enfin que les autorités togolaises respectent le droit de Jean-Paul Oumolou à être jugé avec célérité devant un tribunal impartial.

Lettre au ministre de la Justice du Togo

M. Mipamb Nahm-Tchougli
Ministre de la Justice et de la Législation
Palais du Renouveau
BP 121
Lomé
Togo

Port: 2.50 CHF

Copie au représentant permanent du Togo auprès des Nations Unies

S. E. Yackoley Kokou Johnson
Mission permanente du Togo à Genève
Rue de Lausanne 67-69
1202 Genève

E-mail:
missiondutogo.geneve@yahoo.fr

Port: 1.00 CHF (courrier B)

Délai d'intervention:
1^{er} mars 2025
Merci!

SOHRAM, notre partenaire de projet à Diyarbakir (Turquie)

Diyarbakir: espoir de retour en Syrie

Depuis la chute du régime syrien de Bachar al-Assad, des milliers de Syriens réfugiés en Turquie attendent le bon moment pour rentrer dans leur pays. C'est également le cas à Diyarbakir, dans le sud-est de la Turquie. Quelles sont les conséquences pour le travail de notre partenaire de projet SOHRAM, qui y propose de psychothérapies et d'autres programmes de soutien aux victimes de la guerre et de la torture?



Texte: Yavuz Binbay, fondateur et directeur de SOHRAM

Depuis la chute du régime d'Assad, la Turquie n'attend plus de nouvelles vagues de migration vers son territoire et voit des possibilités de retour des réfugiés syriens.

La grande majorité des réfugiés syriens à Diyarbakir perçoivent la chute du régime d'Assad comme une révolution. Ils ont repris espoir de pouvoir retourner dans leur pays. Cependant, une minorité de Syriens pensent que la stabilisation du pays ne sera pas possible.

Approbaton générale d'un retour en Syrie

Malgré de nombreuses attaques et propagandes racistes exprimées contre les réfugiés syriens dans le passé, le lien actuel entre les Syriens et les Turcs semble positif et amical. Le retour des réfugiés est favorisé par tout le monde, à condition que les guerres dans la région et les migrations qui en résultent prennent fin.

L'un des problèmes les plus importants dans la région de Diyarbakir est l'intégration des enfants qui sont nés et ont grandi en Turquie. Nous avons demandé l'avis des citoyens turcs. Certains estiment que ces enfants devraient rester en Turquie et recevoir la citoyenneté turque. D'autres n'ont pas exprimé d'avis sur ce sujet.

Les conséquences pour le travail de SOHRAM

Grâce à l'aide précieuse de nos donateurs, nous avons pu soutenir des milliers de victimes de guerre. Nous avons réussi à garder intact leur espoir de rentrer. Les familles que nous avons soutenues envisagent de retourner, dès que les conditions seront favorables, dans les régions syriennes où la sécurité peut être assurée.

Pour le retour, ces réfugiés doivent encore disposer d'une aide financière pour couvrir leurs dépenses quotidiennes jusqu'au départ ainsi que pour leur voyage. Il est également nécessaire qu'ils reçoivent une modeste somme d'argent pour subvenir à leurs besoins en Syrie, même si cela ne devait être que pour une courte période. Malheureusement, nous ne sommes pas en mesure de dispen-

ser cette aide. Depuis la pandémie et le tremblement de terre, nous connaissons de graves difficultés financières. Bien que nous ayons fait de sérieux efforts pour assurer la continuité de nos activités, nous n'avons pas encore pu surmonter ces difficultés, car les circonstances ne cessent de nous imposer de nouvelles responsabilités. J'espère trouver le financement nécessaire pour que nous puissions faciliter le retour en Syrie de ces victimes de guerre.

Selon les annonces officielles, 76 000 réfugiés sont retournés de Turquie en Syrie depuis la chute d'Assad du 7 décembre 2024. Les chaînes de télévision et les enquêtes montrent que des centaines de milliers de Syriens sont prêts à retourner dans leur pays s'il y a des signes de stabilisation politique.

Cinq familles soutenues par les programmes de SOHRAM (soutien scolaire pour les étudiants, soutien laitier pour les bébés, soutien psychologique et social, cartes d'achat et soutien alimentaire, etc.) sont retournées à Alep et à Homs. Malgré nos moyens très limités, ces familles ont reçu une aide d'urgence modeste. Des centaines de familles ayant bénéficié du soutien de SOHRAM observent la situation et se préparent au retour dès que les conditions le permettront.

En février 2025, nous offrirons des réunions d'information afin d'aider les réfugiés à mieux organiser leur retour.

Grâce à votre soutien, nous avons pu à notre tour aider de nombreuses personnes. Nous avons pu assurer la continuité de nos activités et leur offrir un peu d'espoir. Merci de tout cœur de rendre cela possible.

→ SOHRAM aide les personnes qui ont subi la torture ou d'autres violences. L'ACAT-Suisse soutient le programme de psychothérapie et les offres juridiques de SOHRAM. Elle le fait avec l'argent de son «Fonds SOHRAM», pour lequel elle organisera à nouveau une collecte d'automne cette année.

Bonnes nouvelles

MONDE – La peine de mort continue de reculer

L'année 2024 s'est terminée sur une note particulièrement encourageante en faveur de l'abolition de la peine de mort. En décembre, l'Assemblée générale des Nations unies a adopté une 10^{ème} résolution en faveur d'un moratoire sur l'application de la peine de mort, avec un nombre record de 130 États favorables (contre 125 en 2022), 32 oppositions (contre 37 en 2022) et 22 abstentions. Même si cet engagement est dépourvu d'effets juridiques, il exprime la volonté des États de mettre un terme aux exécutions. Il s'agit donc d'une étape importante vers l'abolition de la peine de mort.

Depuis 2007, le nombre de pays africains en faveur de la résolution est passé de 17 à 33. Pour la première fois, trois pays africains qui s'étaient toujours abstenus ont voté en faveur de la résolution: le Kenya, le Maroc et la Zambie. Quatre États – le Gabon, São Tomé et Príncipe, les Seychelles et la Somalie – ont en outre soutenu la résolution après s'être abstenus ou absentes en 2022.

La FIACAT et les ACAT africaines ont mené un plaidoyer important en vue de convaincre les États réfractaires à adopter des positions favorables à l'abolition. L'objectif de 129 pays a même été légèrement dépassé... avec 130 pays en faveur de la résolution. Nous leur adressons nos félicitations pour cette étape importante.

Développements inquiétants en RDC

La RDC est passée d'un vote d'opposition à une abstention. Ce progrès apparent doit cependant être fortement relativisé. Depuis la révocation du moratoire sur la peine capitale l'année dernière, les condamnations à mort se sont multipliées. En janvier 2025, un tribunal militaire a même condamné 127 jeunes adultes à la peine de mort pour grand banditisme. Hormis des procédures d'appel passablement longues, plus aucun obstacle juridique n'empêche désormais les autorités de procéder à des exécutions en RDC.

SOURCES: FIACAT, BBC

Le ZIMBABWE abolit la peine de mort en droit commun

Le 31 décembre 2024, le Zimbabwe, qui n'avait plus prononcé de peine capitale ni procédé à des exécutions depuis 2005, a enfin aboli la peine de mort en droit commun. Cette décision réserve cependant la possibilité pour les autorités zimbabwéennes de prononcer des peines capitales lorsque l'état d'urgence est proclamé.

À l'occasion de l'abolition en droit commun, le président a commué les peines capitales des 59 détenus se trouvant dans le couloir de la mort en peines de prison.

Le Haut-Commissaire aux droits de l'Homme Volker Türk a salué cette décision ainsi que les commutations de peines. Il a cependant invité le Zimbabwe à supprimer également la possibilité de prononcer la peine de mort sous le régime de l'état d'urgence.

SOURCE: La Croix

«UN MOMENT HISTORIQUE»

Publié 31 décembre 2024, 20:59

Le Zimbabwe abolit la peine de mort

Les tribunaux du pays ne peuvent plus prononcer de peine capitale pour quelque infraction que ce soit.



AFP

IMAGE: www.20min.ch le 31.12.2024, capture d'écran

ÉTATS-UNIS – Commutations des condamnations à mort et transferts de détenus de Guantánamo

En décembre 2024, Joe Biden a commué 37 condamnations à mort fédérales en peines privatives de liberté. L'ancien président a ainsi profité de la fin de son mandat pour concrétiser son engagement contre la peine de mort. Il s'agit du plus grand nombre de commutations de peines capitales par un président américain depuis la guerre de Sécession (1861-1865). Cette avancée majeure répond aux appels d'organisations comme l'ACAT-Suisse, qui avaient demandé la commutation des peines des 40 condamnés par la justice fédérale, séparée de celle des États. Les trois exclus de cette mesure sont les auteurs de l'attentat du marathon de Boston, de l'attaque d'une synagogue à Pittsburgh et de la tuerie dans une église de Charleston.

Transferts de détenus de Guantánamo

Le 18 décembre 2024, le Pentagone a annoncé la libération de deux détenus malaisiens et d'un prisonnier kenyan de la prison de Guantánamo. Quelques jours plus tard, l'administration américaine confirmait le rapa-

triement d'un détenu tunisien plus tôt dans l'année. En janvier 2025, l'ancien président américain Joe Biden a franchi une nouvelle étape, en annonçant le transfert de 11 détenus yéménites incarcérés détenus depuis plus de deux décennies de Guantánamo Bay vers Oman.

Malgré les transferts de détenus, ni Barack Obama ni Joe Biden n'ont réussi à fermer Guantánamo. Quinze personnes y restent détenues, certaines en attente de transfert. Seuls deux d'entre eux ont été jugés par des commissions militaires. Trump a déjà déclaré vouloir maintenir le centre ouvert et y envoyer de nouveaux prisonniers, tout en soutenant les méthodes de torture qui y étaient pratiquées.

Défis sous Trump

Ces mesures interviennent à un moment critique pour les droits humains aux États-Unis. Le 20 janvier 2025, Donald Trump a repris ses fonctions à la Maison-Blanche. Le jour même, le 47^{ème} président des États-Unis a fustigé la décision de son prédécesseur de commuer 37 condamnations à mort au niveau fédéral. Il a ordonné au procureur général d'évaluer si ces délinquants pouvaient être inculpés de crimes capitaux au niveau des États. Le procureur doit également s'assurer que les conditions de détention des prisonniers dont la peine a été commuée soient «compatibles avec la monstruosité de leurs crimes», selon les termes du président.

Donald Trump n'a jamais caché son ambition d'étendre le champ d'application de la peine capitale, en particulier pour lutter contre le trafic de drogues et les crimes capitaux commis par des migrants en situation irrégulière. C'est dorénavant chose faite. Quelques heures seulement après sa séance d'inauguration, il a signé un décret demandant au Procureur général des États-Unis de requérir la peine de mort pour les auteurs de crimes capitaux relevant de la justice fédérale tout en incitant les États à faire de même. Ce décret charge également le procureur général d'approvisionner suffisamment les États en substances pour les injections létales. En plus, il doit chercher à faire annuler les précédents de la Cour suprême qui limitent l'autorité des États à imposer la peine capitale.

Engagement de l'ACAT-Suisse

Depuis de nombreuses années, l'ACAT-Suisse s'engage pour l'abolition de la peine de mort aux États-Unis et la fermeture de Guantánamo. Ces objectifs resteront au cœur de notre action, à plus forte raison étant donné la volonté affirmée de la nouvelle administration d'opérer un retour en arrière sur ces questions.

SOURCES: Le Monde, ACLU, IUS, Stuttgarter Zeitung, NZZ, LTO, AP, CNN, NZZ, BBC, Guardian • AU 2024-11; SECR 2025-01, 2024-01, 2023-09; FU 2023-09

ÉTATS-UNIS – Le cauchemar de Melissa Lucio pourrait bien prendre fin

«Il n'y a vraiment aucun mot, si éloquent soit-il, qui puisse exprimer la gratitude que je ressens en ce moment.» C'est en ces termes que Melissa Lucio s'est exprimée le 18 novembre 2024 depuis sa cellule au Texas, après avoir appris que le juge Arturo Nelson, qui l'avait condamnée à mort en première instance près de seize ans plus tôt, reconnaissait désormais son innocence.

En 2008, cette Américano-Mexicaine avait été reconnue coupable du meurtre de sa fille Mariah, retrouvée sans vie à son domicile un an auparavant. Treize ans plus tard, une contre-enquête a révélé que des preuves cruciales avaient été dissimulées par les procureurs. Parmi ces éléments figuraient des entretiens réalisés par les services de protection de l'enfance avec cinq autres enfants de Melissa, quelques heures après la mort de leur sœur. Plusieurs de ces enfants ont déclaré que leur mère n'avait jamais été violente, contredisant ainsi la thèse des procureurs.



L'un d'eux a même affirmé avoir assisté à la chute accidentelle de Mariah dans les escaliers.

Le documentaire L'État du Texas contre Melissa, réalisé par Sabrina Van Tassel et diffusé à partir du 15 septembre 2021, a permis de révéler cette affaire au grand

jour. Il a suscité une indignation internationale. Une vaste mobilisation civile, rejointe par l'ACAT-Suisse en avril 2022, avait permis de suspendre in extremis l'exécution de Melissa, prévue pour la fin de ce même mois.

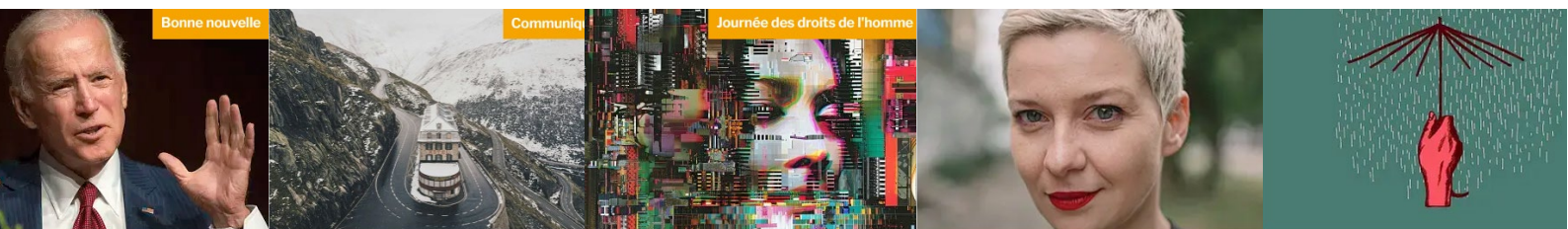
Le 10 janvier 2025, le juge Nelson a déclaré qu'il existait des «motifs raisonnables» de croire que Melissa aurait été acquittée si les preuves dissimulées avaient été présentées au jury. La Cour d'appel du Texas doit encore statuer sur cette affaire, mais pour Melissa et sa famille, les conclusions du juge Nelson permettent enfin d'espérer une issue favorable.

SOURCES: Télérama, CNN • SECR 2022-04; FU 2022-06

EC

Abréviations

AU: appel urgent; FU: follow-up;
SECR: activités de plaidoyer du Secrétariat



1 - peine de mort | États-Unis

22 juill 2024 - mauvais traitements | torture | Suisse

24 oct 2024 - torture | international

22 oct 2024 - torture | Bélarus

10 oct 2024 - peine de mort | international

ACTIVITÉS DE PLAIDOYER ET ACTIONS

Coup de projecteur sur l'année écoulée

2024: Une année de succès pour l'ACAT

Texte: Etienne Cottier, juriste de l'ACAT-Suisse

L'année 2024 a été marquée par des avancées significatives pour l'ACAT, notamment dans le cadre du huitième cycle d'examen de la Suisse par le Comité des Nations Unies contre la torture. Notre équipe avait coordonné le rapport de la société civile en 2023. En 2024, elle a publié une analyse sur la mise en œuvre des recommandations du Comité par les autorités suisses. Ce travail a permis de mettre en lumière des manquements structurels. Ces constats permettront d'orienter les prochains efforts pour renforcer les droits humains dans notre pays.

L'année s'est conclue sur une avancée majeure: le 18 décembre 2024, l'initiative parlementaire visant à introduire une norme pénale contre la torture a été mise en consultation. L'avenir de cette initiative du Conseiller national Beat Flach (Verts'Libéraux) était pourtant loin d'être garanti l'année dernière. En mars 2024, le Conseil national était appelé à poursuivre... ou abandonner le projet! Soutenu par un argumentaire de l'ACAT, le vote a finalement révélé une volonté claire de la majorité d'incriminer spécifiquement la torture dans le code pénal. L'ouverture de la procédure de consultation du 18 décembre marque une étape cruciale du processus législatif. Elle récompense également la société civile, qui a fourni un important travail de plaidoyer pour soutenir cette cause.

Notre prise de position officielle sera disponible dès la mi-février 2025 sur notre site internet.

Aperçu des interventions sous l'année écoulée

L'année 2024 en chiffres, c'est:

- ▶ 10 appels urgents, 10 interventions du Secrétariat et 1 pétition dans 18 pays.
- ▶ 40 dossiers juridiques de mineurs en détention ouverts et suivis par notre partenaire de projet EMINED au Cameroun.
- ▶ suivis psychothérapeutiques dispensés à 92 victimes de torture par notre partenaire de projet SOHRAM en Turquie.

Mais aussi des actions de sensibilisation sur des problématiques spécifiques:

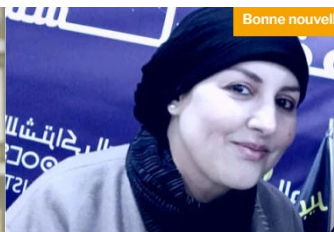
- ▶ Vendredi saint: sensibilisation sur le phénomène des disparitions forcées au Mexique.
- ▶ Nuit des Veilleurs: prière et recueillement pour les victimes de torture.
- ▶ Journée mondiale contre la peine de mort: analyse du caractère dissuasif de la peine de mort.
- ▶ Journée mondiale des droits de l'homme: 40^{ème} anniversaire de la Convention des Nations Unies contre la torture.



02 sept 2024 – droits humains | Suisse



28 août 2024 – peine de mort | international



10 août 2024 – détention arbitraire | Égypte



25 août 2024 – détention arbitraire | Burundi



13 août 2024 – torture | Israël

Restez informé: notre site www.acat.ch, entièrement renouvelé en 2024, informe sur nos activités et sur les dernières actualités.

IMAGES: captures d'écran www.acat.ch

De nombreuses collaborations

En 2024, nous avons consolidé nos collaborations avec nos partenaires – ACAT, ONG, institutions nationales et organisations internationales – à travers plus de 70 réunions, formations, événements et échanges.

Nos résultats pour l'année écoulée

Grâce à votre engagement continu, nous avons, avec d'autres acteurs internationaux, obtenu des résultats concrets pour les victimes. **L'année écoulée a été marquée par les progrès suivants:**

- ▶ Nguyen Van Hoa, journaliste vietnamien, Floriane Irangabiye, journaliste burundaise, et Saïda El Alami, militante marocaine, ont retrouvé leur liberté.
- ▶ Le Zimbabwe, le Kenya, le Maroc et la Zambie ont franchi des étapes importantes vers l'abolition de la peine de mort.
- ▶ Daniel Gwynn a été innocenté après près de 30 années passées dans le couloir de la mort.
- ▶ En Suisse, l'ancien ministre gambien Ousman Sonko a été condamné à 20 ans de réclusion pour crimes de guerre par le Tribunal pénal fédéral.

Ces résultats positifs doivent être mis en balance avec les graves détériorations observées en 2024:

- ▶ Le nombre d'exécutions a atteint des records dans plusieurs pays. En Iran, la peine de mort a été prononcée contre des personnes atteintes de troubles mentaux, à l'instar de Mohammad Ghobadlou. En Arabie saoudite, elle a touché des personnes mineures au moments des faits, comme Abdullah al-Derazi et Youssef al-Manasif. En RDC, où le moratoire sur les exécutions en vigueur depuis plus de deux décennies a été révoqué, le nombre de condamnations à mort a fortement augmenté.
- ▶ Aux États-Unis, l'expérimentation d'une nouvelle méthode d'exécution par inhalation d'azote a causé des souffrances insoutenables au condamné Kenneth Eugene Smith.
- ▶ Au Mexique, le 23 octobre 2024, le Père Marcelo, militant infatigable pour la justice et la paix, a été assassiné au Chiapas après avoir célébré une messe.

- ▶ Des militants comme Jean-Paul Oumolou (Togo) et Cyuma Hassan (Rwanda) sont toujours incarcérés dans des conditions inhumaines.

Perspectives pour l'année à venir

L'année 2024 a été marquée par un nombre record de conflits armés depuis la Seconde Guerre mondiale, touchant plus de 50 pays et causant plus de 223 000 morts, selon l'ONG Armed Conflict Location and Event Data (ACLED). Les conflits géopolitiques majeurs, notamment en Ukraine et en Palestine, se sont intensifiés, tandis que des régimes répressifs continuent de sévir dans des pays comme l'Iran et l'Afghanistan. Le retour de Donald Trump à la Maison-Blanche soulève de nouvelles interrogations sur la stabilité économique mondiale, la lutte contre la désinformation et les enjeux de souveraineté.

Face à ces regains de violence, notre mandat contre la torture et la peine de mort semble plus importante que jamais. Grâce à votre soutien, nous avons obtenu des avancées significatives cette année, qu'il s'agisse de la libération d'une personne condamnée à mort, de l'amélioration des conditions dans un établissement privatif de liberté ou de la promotion d'une norme pénale contre la torture. Ces succès nous encouragent à poursuivre nos efforts pour défendre les droits humains dans les contextes les plus difficiles.

Nous vous remercions chaleureusement pour votre engagement indéfectible et nous réjouissons des mobilisations à venir. ●

50 ans de l'ACAT-France: interview

«Le refus systématique de la torture recule»

Guy Aurenche a été président de l'ACAT-France de 1975 à 1982 et président de la FIACAT, la Fédération internationale des ACAT, pendant 11 ans. Dans une interview avec le réseau de radio français RCF, il revient sur son engagement et sur la raison d'être de l'ACAT d'hier à aujourd'hui.

Texte: Bénédicte Buisson, RCF Calvados-Manche, le 30 octobre 2024 (Publication avec l'aimable autorisation de RCF)

→ Vous pouvez écouter l'interview entière sous www.acat.ch/guy-aurenche-2024

RCF: L'ACAT-France fête ses 50 ans cette année. On fête 50 ans d'actions en faveur de la dignité humaine. Et en même temps, si l'association perdure aujourd'hui, c'est le signe que la torture est toujours d'actualité?

Guy Aurenche: C'est vrai que c'est un anniversaire qui est triste, parce qu'on aurait bien aimé pouvoir dire comme

je disais en 1988: «Plus de torture en l'an 2000», et j'y croyais! Car, à cette période-là, la torture existait encore, mais elle était plutôt sur un chemin d'affaiblissement, et surtout la notion d'acceptation de la torture baissait. Or, on voit, depuis les attentats [du 11 septembre 2001 aux États-Unis, ndr], que le sentiment de refus systématique de la torture sans exception

recule. C'est notre tristesse et en même temps ça montre la nécessité de notre engagement. Il y a du travail, car plus de la moitié des pays du monde torture, et, y compris dans nos sociétés démocratiques, l'acceptation de la torture dans certains cas

revient. La torture n'est jamais loin de nos peurs. Elle peut paraître loin de nous, mais sachons qu'avec les appréhensions de la société actuelle, elle n'est pas très loin.

C'était en 1974. Il y a 50 ans, l'ACAT voyait le jour. Quelle a été la genèse de cette association?

Je la rappelle avec émotion et avec la certitude que cet exemple peut nous mobiliser. Que se passe-t-il? En 1973, deux dames protestantes, filles de pasteurs, plus très jeunes, entendent un pasteur italien qui rentrait du Vietnam. C'était la guerre du Vietnam à l'époque. Et ce pasteur raconte: «Je porte sur moi la photo d'une jeune femme qui a été emprisonnée, torturée, mise dans une cage à tigre».



Guy Aurenche lors d'une conférence à l'Université catholique de Lyon, le 12 mai 2022 (PHOTO: Lyon Catholic University sur Youtube, capture d'écran, CC BY)

Elle ne pouvait même pas s'allonger, elle est restée des années comme ça et elle en est devenue paralysée et psychologiquement traumatisée. Et ce pasteur ajoute: «Et nous chrétiens que faisons-nous?». Voilà que ces deux femmes se disent: «On peut faire quelque chose». Alors que ce n'étaient pas des militantes, elles n'avaient pas de connaissance particulière dans les droits humains. Dès le départ, elles veulent rassembler des protestants, des orthodoxes, des catholiques... Elles vont rencontrer l'un de mes amis, un avocat protestant qui va leur donner mon nom.



Les débuts du mouvement des ACAT

L'ACAT-France a été fondée en 1974 et a été le berceau du futur mouvement international ACAT (Action des chrétiens pour l'abolition de la torture). Peu à peu, ce mouvement s'est étendu. L'ACAT-Suisse a vu le jour en 1981. L'organisation faitière FIACAT, la Fédération internationale des ACAT, a été fondée en 1987.

Quelle est votre réaction quand elles s'adressent à vous ?

Comme on en a l'habitude dans les milieux chrétiens, les gens viennent vous dire: «Ça ne va pas vous prendre beaucoup de temps, c'est juste un petit service». Elles me demandent de participer à leur conseil d'administration comme catholique. J'étais déjà engagé dans la défense des droits humains, alors j'ai dit oui. Je n'ai même pas demandé à mon épouse,

je suis rentré chez moi et je lui ai dit: «J'ai vu deux vieilles dames protestantes qui m'ont demandé d'être une potiche catholique dans un mouvement contre la torture et j'ai dit oui». Et trois semaines après, je suis devenu président de l'association. J'y suis resté plusieurs années et cela a changé ma vie.

L'ACAT lance chaque mois un appel, proposant d'écrire un courrier de protestation aux autorités en faveur d'une personne torturée. Est-ce que ça marche?

Oui! Ça a remis en route des hommes et des femmes qui ont été enchaînés, martyrisés. Je revois encore ce commandant chilien, qui avait été emprisonné et torturé, me dire: «J'étais en prison, et un jour, j'ai entendu quelqu'un me crier: «On parle de toi au-dehors», alors je savais que j'étais sauvé». Et je lui dis: «Mais vous n'étiez pas sauvé du tout. Vous êtes resté trois ans en prison, à nouveau torturé». Il tape du poing sur la table et dit: «J'étais sauvé, je n'étais plus seul. Je devinais que des hommes et des femmes s'étaient organisés et avaient porté mon nom pour protester». Cette phrase, «On parle de toi au-dehors», ce sont des lettres, des pétitions, des manifestations, mais c'est aussi la prière, l'un des piliers de l'ACAT.

Comment faire pour que les chrétiens se sentent concernés, responsables de ce drame de la torture qui peut leur paraître loin?

Il y a 2000 ans, quelqu'un nous raconte une histoire. Un homme était sur la route qui descendait de Jérusalem à Jéricho, il entend le cri d'un

blessé. Il n'était pas responsable de la blessure et pourtant, ce Samaritain entend ce cri et s'arrête. Albert Camus, en 1948 lors d'une conférence chez les frères dominicains à Paris, avait

«"Vous n'arrivez peut-être pas à me sauver de la torture, mais sauvez-moi de la solitude". Nombreux sont ceux qui répondent à ce cri!»

dit: «Si les millions de chrétiens se mobilisaient, rendez-vous compte de la force que pourrait avoir cette mobilisation». Une goutte d'eau qui s'allie à une autre goutte peut redonner vie. Il nous faut réagir au «à quoi bon». Ce «à quoi bon», c'est le début de notre perte. Si le Samaritain sur la route s'était dit «à quoi bon», la victime serait morte.

Parmi toutes les personnes que vous avez rencontrées, quel est le cri que vous entendez encore?

C'est un cri positif: «Lorsque j'apprends qu'une action est faite pour moi, je ne suis pas seul. Sauvez-moi de la solitude, vous n'arrivez peut-être pas à me sauver de la torture, mais sauvez-moi de la solitude». Nombreux sont ceux qui répondent à ce cri! •



Guy Aurenche, né en 1946, est un avocat français, militant des droits humains et catholique engagé. Il était président de l'ACAT-France ainsi que de la FIACAT. Cette dernière l'a nommé président d'honneur. De 1967 à 2007, ce spécialiste en droit civil et en droit pénal était avocat à la Cour d'appel de Paris. Guy Aurenche est marié et père de trois enfants.

PHOTO: RCF

Aperçu du travail de plaidoyer de l'ACAT-RDC et de la FIACAT

Prévenir la torture en RDC

Texte: Emeline Swiderski, représentante de la FIACAT auprès des Nations unies



IMAGE: FIACAT

La République Démocratique du Congo (RDC) a adhéré au Protocole facultatif se rapportant à la Convention contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants (OPCAT) en 2010. Cette adhésion oblige le pays à créer un mécanisme national de prévention de la torture (MNP). Ce mécanisme a pour but de prévenir tout acte de torture ou de mauvais traitements dans les lieux de privation de liberté. La RDC aurait dû l'établir au plus tard en septembre 2011, mais elle n'a toujours pas satisfait à cette obligation. Cependant, en décembre 2023, un avant-projet de loi a été préparé. Il porte mise en place de ce mécanisme national et répond aux critères prévus par l'OPCAT. C'est l'ancien directeur des droits de l'homme au sein du ministère des droits humains qui a dirigé ce projet. La société civile a pu collaborer, notamment l'ACAT-RDC.

Société civile: un partenaire incontournable

Lors de l'atelier du 12 et 13 décembre 2024 (voir encadré), la FIACAT a animé une présentation. Elle y a souligné l'importance d'associer les organisations de la société civile aux différentes fonctions du mécanisme: les visites des lieux de privation de liberté, les consultations, les coopérations, l'éducation et la communication. En effet, les ONG sont des acteurs de terrain inestimables qui ont mené des visites de surveillance des lieux de privation de liberté avant la mise en place des organes statutaires. Leur expertise transversale regroupe notamment:

- ▶ une bonne connaissance des lieux de privation de liberté;
- ▶ une expérience dans la conduite de visites et d'entretiens dans ces lieux;
- ▶ une proximité et une relation de confiance avec les personnes qui s'y trouvent;
- ▶ une collaboration de longue durée avec les autorités.

Les échanges au cours de l'atelier ont révélé une bonne connaissance de la structure et du fonctionnement de ce mécanisme. Il y a une volonté d'aller de l'avant dans la mise en œuvre par la création d'un groupe de travail qui rassemblerait toutes les parties prenantes.

Les ONG ont plaidé pour la progression de l'avant-projet de loi de décembre 2023. Ce dernier est très prometteur. Il répond aux principes fondamentaux prévus par l'OPCAT, notamment la garantie d'indépendance.

À la suite de l'atelier, les ONG ont publié un communiqué qui rappelle les conditions de détention préoccupantes dans les établissements pénitentiaires congolais. Il insiste sur le rôle crucial du mécanisme dans la prévention de la torture. ●

Points clé de l'atelier du 12-13 décembre 2024

But: réfléchir et partager des expériences sur le rôle d'un mécanisme national de prévention de la torture

Participants:

- ◆ représentants du ministère des droits humains congolais;
- ◆ délégués de la Commission nationale des droits de l'Homme;
- ◆ délégués de la société civile.

Organisation:

- ◆ Bureau Conjoint des Nations Unies pour les Droits de l'Homme en RDC;
- ◆ Bureau régional du Haut-Commissariat aux droits de l'Homme pour l'Afrique centrale;
- ◆ Soutien de deux experts du Sous-Comité pour la prévention de la torture et la représentante de la FIACAT auprès des Nations unies.

Nouveaux membres au Comité de l'ACAT-Suisse

Sylvain Fattebert et Ueli Burkhalter sont les deux nouveaux membres du Comité de l'ACAT-Suisse.

155 membres ont participé à l'élection écrite qui s'est déroulée en novembre et décembre 2024, ce qui représente environ 15% des membres. Sylvain Fattebert a obtenu 153 voix, Ueli Burkhalter 152.

Nous félicitons les deux nouveaux élus, les remercions pour leur volonté de participer et nous réjouissons de travailler avec eux. Nous remercions les membres pour leur participation active aux élections. BR



Sylvain Fattebert



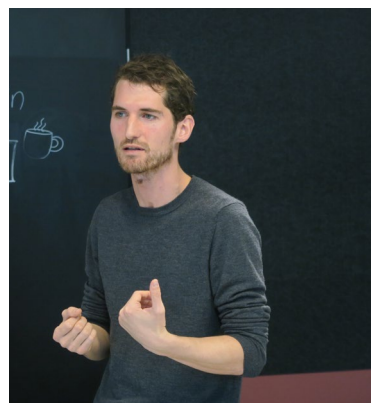
Ueli Burkhalter

INFOS DU SECRÉTARIAT

Réserver une conférence

Chers membres, si vous organisez un événement sur les thèmes de la torture, de la peine de mort ou des disparitions forcées, nous serons heureux de vous aider. Nous pouvons vous fournir du matériel, mais également présenter une conférence sur le travail de l'ACAT en français ou en allemand.

→ Contactez-nous par e-mail (info@acat.ch)
ou par téléphone (+41 (0)31 312 20 44)



VENDREDI SAINT

Action du Vendredi saint

La prochaine action du Vendredi saint mettra l'accent sur la détention préventive abusive. Quelles sont les conséquences lorsque des personnes restent en prison sans jugement (beaucoup) plus longtemps que prévu? Quel est le rapport avec la torture? Que fait l'ACAT? Des collaborateurs des ACAT africaines parleront de leur travail quotidien dans les prisons et expliqueront comment on peut mettre un terme à la détention préventive abusive.

L'action du Vendredi saint sera distribuée début mars.

La souffrance d'un père

Areli Escobar a été condamné à mort au Texas après un procès inéquitable. Beaucoup d'entre vous ont prié pour lui ou lui ont écrit lors de la Nuit des Veilleurs du 26 juin. Areli nous a fait parvenir ce texte que nous sommes heureux de partager avec vous.



Si vous pensez à quelqu'un comme moi, un condamné à mort en prison, vous pensez probablement à la dureté de cette peine. Et vous n'avez pas tort, car beaucoup d'entre nous ont perdu la raison en attendant pendant des années que l'État les exécute. Finalement, nous passons des années dans une boîte en béton. Les portes des cellules ont deux ouvertures étroites par lesquelles nous pouvons regarder dehors, ainsi qu'une fenêtre de seulement sept centimètres et demi de haut et un mètre de large qui traverse le mur du fond. Nous passons chaque jour entre vingt-deux et vingt-quatre heures dans cette boîte. Depuis le covid, nous ne pouvons sortir à l'air libre qu'un ou deux jours par semaine.

Au fait, ai-je déjà mentionné que tu es seul dans cette boîte? Oui, il n'y a que toi et tes pensées. Heureux celui qui possède une radio ou qui reçoit souvent des visites, ce qui lui permet de faire une pause dans ce cycle cruel.

Mais aussi terrible que soit tout cela, pour un père comme moi, ce n'est pas la pire partie de cette punition! Non, c'est bien peu en comparaison du fait que j'ai été arraché à mes enfants. Le plus jeune venait d'avoir quatre ans et mon aîné n'en avait pas encore douze. Les visites soulageaient certes ma souffrance, mais elles étaient aussi une sorte de torture. Car même si mes enfants étaient assis juste devant moi, je ne pouvais pas les toucher, les tenir ou les serrer dans mes bras. Une vitre en plexiglas nous séparait. Ce n'était certes que des centimètres, mais pour un père comme moi, c'était comme si c'était la Grande Muraille de Chine.

Si le covid vous a tenu éloigné d'un être cher, vous avez eu une idée de cette souffrance et vous savez de quoi je parle.

Mais je me demande si mes enfants ont ressenti cette même souffrance que moi. Si c'est le cas, c'est une punition encore pire que la mienne que de savoir que mes enfants doivent aussi subir cette douleur. J'appelle les parents et les enfants à profiter de chaque instant ensemble, car nous ne savons pas ce que demain nous réserve. Ne le faites pas seulement par amour les uns pour les autres, mais aussi pour nous, pour ceux qui ne le peuvent pas. Soyez tous bénis.

Areli Escobar

Commander un portrait – Areli cherche des personnes qui souhaiteraient se faire dessiner pour une somme modique. Avec le produit de la vente, il pourrait améliorer ses conditions de vie dans le couloir de la mort. Il nous a décrit à quel point la nourriture qu'il reçoit est mauvaise. Les produits d'hygiène et les vêtements dont il dispose ne suffisent pas non plus. Avec l'argent qu'il gagne grâce à son art, il pourrait acheter au magasin de la prison les articles dont il a urgemment besoin. → Détails sur les commandes: www.acat.ch/portraits-areli-escobar ou k.debeukeleer@acat.ch

IMPRESSUM

Éditrice ACAT-Suisse **Rédaction** Yavuz Binbay, Bénédicte Buisson, Etienne Cottier (EC, appels urgents, e.cottier@acat.ch), Katleen De Beukeleer (KDB, coordination, k.debeukeleer@acat.ch), Bettina Ryser Ndeye (BR), Emeline Swiderski **Conception** Katleen De Beukeleer **Images** Sauf mention spécifique: ACAT-Suisse **Traduction** ACAT-Suisse **Impression** Funke Lettershop AG, Zollikofen **Prochaine édition** mars 2025

Vos contributions pour la prochaine édition sont les bienvenues jusqu'au 28 février 2025.

ACAT-Suisse – Action des chrétiens pour l'abolition de la torture
Speichergasse 29 • CH-3011 Berne
Tél. +41 (0)31 312 20 44 • www.acat.ch • info@acat.ch
IBAN: CH16 0900 0000 1203 9693 7

f ACATSuisse @ acat_ch

Faites un don avec TWINT !

Scannez le code QR avec l'app TWINT

Confirmez le montant et le don



Votre don en bonnes mains.